

Cultivons la Solidarité



BRETAGNE

L'absence de comptabilité : de lourdes conséquences Anne-Yvonne Henot—SP 29

Actuellement beaucoup d'agriculteurs qui font appel à Solidarité Paysans n'ont plus de comptabilité depuis plusieurs années. Généralement c'est la conséquence des dettes auprès du centre comptable mais parfois aussi de l'excès de « paperasse », du « tout numérique » ou encore de la charge mentale. Nous constatons les problèmes que cela engendre. Il en résulte une taxation d'office de la MSA très fortement pénalisante et un nouveau décret va la rendre encore plus contraignante. Quand on est en difficultés financières comment s'acquitter de cotisations très fortement surestimées ? Même si ultérieurement les MSA régularisent leurs prélèvements et annulent les pénalités lorsque l'exploitant arrive à rétablir sa situation. Les taxations et pénalisations fiscales qui en découlent ont aussi un impact, mais arrivent souvent moins rapidement et les bases taxables sont moindres. Généralement l'absence de comptabilité veut aussi dire que les déclarations pour la récupération de la TVA, pour le remboursement TIPP ne sont pas effectuées. Enfin l'absence de déclaration de revenu entraîne aussi l'impossibilité d'accéder aux droits sociaux pour la famille (allocations familiales, rsa, etc...). Le manque de trésorerie est alors encore accru.

Une autre conséquence de l'absence de compte c'est le manque de références pour construire des pistes d'orientation et d'avenir pour l'exploitation. Pour les exploitations en difficulté que nous suivons, il faut bâtir un prévisionnel sur des bases fiables afin de convaincre les créanciers de garder leur confiance aux exploitants et d'accepter les nouvelles orientations envisagées. Or sans comptabilité-gestion, il est très difficile de construire un plan et un échéancier. Quelles solutions pour ces exploitations sans comptabilité, afin qu'elles retrouvent les bases pour asseoir leurs décisions d'orientation ?

Solidarité Paysans peut aider à classer les papiers, mais son rôle ne peut aller au-delà en termes de comptabilité, car seuls les experts comptables et les comptables sont habilités à le faire. Trois départements, l'Ille et Vilaine⁽¹⁾, les Côtes d'Armor⁽¹⁾ et le Morbihan⁽²⁾ développent des aides pour remettre la comptabilité-gestion à jour pour ces exploitations, avec des procédures et des aides différentes. Dans le Finistère, le Civam propose des formations pour mieux appréhender la comptabilité et les outils de trésorerie, notamment pour les exploitations en micro-Ba. Des procédures et des partenariats seraient sans doute à trouver ou à approfondir avec les centres comptables. **Solidarité Paysans souhaite trouver des solutions à ces situations de crise en partenariat avec tous les acteurs concernés.**

Que 2024 nous permette d'avancer dans cette voie que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer.

(1) le conseil départemental, (2) l'AREA (dispositif d'aide à la relance de l'exploitation agricole)

VŒUX 2024

Paul Renault, président SP Bretagne

Que cette nouvelle année soit riche pour chacun ! L'accompagnement au quotidien des familles de paysans est un engagement qui traduit notre solidarité et notre refus des injustices. A Solidarité Paysans nous souhaitons salariés et bénévoles être porteurs d'espérance pour les familles de paysans, tâche parfois difficile dans un contexte économique qui oublie la place de l'humain.

Relevons ce défi...

Bonne année à tous

Janvier 2024

N° 81

Dans ce numéro :

Edito : P 1

Comptabilité-Gestion
Anne-Yvonne Henot
Vœux 2024
Annie Le Mercier

Pages centrales

Témoignage 56 P 2
Bruno Servel—Jean

Déménagement bureaux 22 P 3
Elisabeth Chambry

Formations réalisées
Anne-Marie Morin
Nuit du Bien Commun
Marie-France Milot

Dernière page P 4

Le logement
Marie-France Milot
Marcel Vasnier
Logement-Témoignage
Yves Corbeau

Solidarité Paysans de Bretagne

17 Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 23 30 46 91

Collège Côtes d'Armor

Centre Héméra
8 rue des Champs de Pies
22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 96 78 07 21

Bureau de Rostrenen

32 rue Marcel Sanguy
22110 Rostrenen
Téléphone: 02 96 24 58 49

Collège Morbihan

Cité de l'agriculture—Bureau 71
12 av Borgnis Desbordes—BP398
56009 Vannes
Téléphone : 02 97 67 51 33

Collège Ille et Vilaine

17, Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 99 50 70 65

Collège du Finistère

Hôtel d'Entreprises
325 rue Pierre et Marie Curie
29510 Brienec
Téléphone: 02 29 20 08 09

Directeur de Publication :

Paul RENAULT
ISSN: 1632-6660
<http://www.solidaritepaysans.org>

Imprimerie : DÉCOGRAPH
24 rue de Paris
22000 SAINT BRIEUC

Une histoire qui aurait pu être dramatique sans un accompagnement qui s'est conclu par une cessation d'activité.

Christian*, 58 ans, a accepté de revenir sur le cheminement douloureux qui l'a conduit, fin 2022, à vendre sa ferme (volaille + 20 ha de terres dont 10 en location) et à cesser son activité agricole.

Une situation désespérée quand je fais appel à Solidarité Paysans 56

« En 2019, j'étais déprimé et au bord du suicide, confronté aux dettes consécutives à mon divorce et à de graves problèmes psychologiques. La conduite de la ferme s'en ressentait même si le travail était fait. Je ne voyais pas de solution pour m'en sortir. Dans un dernier sursaut d'énergie, j'ai pensé à appeler Jean* bénévole à Solidarité Paysans 56 dont je connaissais les actions. Il est venu dès le lendemain matin, un samedi, accompagné d'un collègue. Ils m'ont écouté et convaincu de les laisser appeler ma sœur que je ne voulais pas déranger mais qui est venue aussitôt. Un nouveau rendez-vous entre nous a été fixé pour le mardi suivant, en présence de l'animatrice de SP 56 ».

Face à l'urgence, des premières actions pour moi et la ferme

« Ce matin-là, j'ai accepté un entretien au CMP (centre médico psychologique) pour l'après-midi, puis une consultation aux urgences où il a été décidé qu'une hospitalisation de 15 jours était indispensable pour me soigner. Cela s'est fait contre mon gré, car rien n'avait été préparé pour me remplacer sur la ferme mais, heureusement, des solutions ont été trouvées rapidement. C'est un voisin, lui-même volailler, qui a fait le travail les 2 premiers jours. Puis, le service de remplacement sollicité par Solidarité Paysans 56 et l'assistante sociale de la MSA a pris le relai jusqu'à mon retour ».

La vente de la ferme était la meilleure solution

« J'ai repris le travail tout en étant suivi par les services du CMP, toujours accompagné par l'association, et l'assistante sociale MSA. Cela m'a permis de bénéficier, fin 2020, d'une aide financière à la reprise de la comptabilité accordée par la cellule AREA (Aides à la Relance des Exploitations Agricoles)* dépendant de la DDTM. J'assurais tant bien que mal mon travail et les relations avec le technicien « volaille » n'étaient pas faciles. Fin 2021, durant une session « Continuer ou se reconverter » organisée par la MSA et la Chambre d'agriculture, j'apprends qu'avant ma retraite il me faudra faire une mise aux normes des bâtiments pour continuer l'activité avicole. Sachant que la banque ne suivrait pas, cela a été le déclic pour me décider à vendre la ferme courant 2022. Le repreneur a également acheté la maison d'habitation. Par ailleurs, une aide à la reconversion m'a été accordée par l'AREA en 2023. Mon invalidité partielle suite à des problèmes physiques (dos abîmé) a été portée à 100 % par le médecin du travail de la MSA ».

Reconnaissance et confiance envers celles et ceux qui m'ont accompagné

« Je ne serais pas là pour faire ce témoignage si je n'avais pas eu la force d'appeler Jean*. A partir de ce moment-là, les événements se sont enchaînés et des solutions ont été trouvées progressivement pour moi et la ferme, grâce à l'accompagnement dont j'ai bénéficié : Solidarité Paysans 56, MSA, Chambre d'Agriculture, équipes médicales. J'ai une grande reconnaissance pour toutes ces personnes.

Aujourd'hui, je ressens encore le besoin d'être suivi médicalement et suis capable d'en faire la demande. J'ai appris à faire confiance aux soignants. Si mon avenir est toujours flou, je sais pouvoir compter sur les autres pour qu'il soit plus serein. »

* prénoms d'emprunt

* La cellule AREA instruit les différentes demandes d'aides auxquelles peuvent avoir accès les agriculteurs en difficulté. Solidarité Paysans est agréée « Expert » pour réaliser les audits, faire le suivi technico-économique des exploitations concernées. La cellule est composée en général des organismes suivants : DDTM, DDPP, Réagir, Banques, Centre comptable, MSA, et Solidarité Paysans uniquement pour les situations accompagnées par l'association.

Nouveaux bureaux dans les Côtes d'Armor

Elisabeth Chambry – directrice

C'est après de nombreuses démarches, ces dernières années, que nous avons enfin trouvé des locaux plus adaptés pour nos activités à Saint-Brieuc. Nous attendions depuis plusieurs semaines le feu vert de la ville de Saint-Brieuc qui met à disposition ces bureaux et c'est à la mi-novembre que la réponse est arrivée. Nous avons dû nous organiser pour déménager en moins de 3 semaines mais grâce au dynamisme et à la disponibilité des bénévoles le tour fut joué. Plus de 30 années d'activité ont été mises tantôt en cartons tantôt au recyclage ! Le 8 décembre nous y étions. Nous avons aussi bénéficié de la contribution de soutiens grâce aux dons de matériel : le Crédit Agricole 22 nous a donné des bureaux et des armoires dont nous apprécions la fonctionnalité; le CERFrance 22 a donné des tables et des chaises pour équiper une salle de réunion. Nous attendons avec impatience que les soucis techniques de connexion à la fibre nous permettent de nous connecter, et d'autres installations comme un interphone pour ouvrir la porte ! En attendant contactez nous de préférence sur les téléphones portables habituels.

Notez cette nouvelle adresse : Centre Hémera –
8 Place des champs de pies – 22000 Saint Brieuc.
(Sur la photo, bénévoles et salariées dans les nouveaux locaux)



Savoir Ecouter pour mieux accompagner

Anne-Marie Morin-SP 35

Nous étions 8 à suivre la formation « Ecoute & Communication », formation assurée par Elisabeth Chambry, directrice de Solidarité Paysans Bretagne. Cette formation, dispensée sur 2 jours, s'inscrit dans le processus de formation des nouveaux bénévoles.

Par des exercices interactifs, nous avons expérimenté et étudié des techniques de perception, d'écoute bienveillante, de reformulation... Nous avons travaillé nos compétences relationnelles et communicationnelles par une découverte et connaissances de techniques à l'écoute active, à la communication non verbale, à la communication non-violente... Nous sommes repartis avec un bagage complet, pour assurer un accompagnement attentif et bienveillant.

Opération Nuit du Bien Commun

Marie-France Milot – SP 22

Notre association (après audit et dossier) a été retenue parmi 20 associations pour participer à la première « Nuit du Bien Commun » en Bretagne, cette première avait lieu le 30 novembre au soir à l'opéra de Rennes.



Cette organisation co-fondée en 2017 par: Pierre Edouard Stérin, Thibault Farenq et Stanislas Billot de Lochner, a pour objectif de mettre en relation en direct donateurs et associations en France et en Europe. Cette soirée permet de lever des dons et a pour message de « **remettre l'humain au cœur du don** ».

Elle donne l'opportunité aux associations de présenter leurs projets devant un par-

terre de donateurs. Les associations retenues travaillent dans divers domaines : éducation, formation, santé, handicap, vulnérabilité, environnement, culture ...

A cette soirée 10 associations ont été retenues nos passions en 8^{ème} position.

Paul et Elisabeth avaient préparé un « Pitch ». Au cours des semaines précédentes Paul (*en photo*) s'était entraîné assidûment. Ce soir là il a présenté l'association avec simplicité, humilité, précision et force de conviction. La salle était émue.

Notre association demandait une somme de 20.000 euros. L'assistance a été très généreuse et fait une promesse de dons de 40.000 euros.

L'association, le président, les salariés et le groupe de bénévoles présents ont été ovationnés par le public, c'était très émouvant !!

Au total les 10 associations présentées ont récolté 351.000 euros de promesses de dons.

Après nous être restaurés nous sommes repartis dans la nuit, réconfortés et heureux que ces moyens permettent d'envisager d'améliorer les outils et les conditions de travail.

Nous remercions les organisateurs et les donateurs.

Le mal-logement : les agriculteurs aussi concernés

Marcel Vasnier — SP 35 et Marie-France Milot—SP 22

A notre niveau et avec nos moyens, nous intervenons sur le « mal logement » des paysans que nous accompagnons en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre (FAP) et les Compagnons Bâtitseurs. Du « mal logement » nous en découvrons régulièrement. Lorsque l'exploitation est en difficulté, le logement n'est pas la priorité. Et « Ça ne se voit pas de la route ». Nous participons à la construction du dossier de financement pour atteindre un solde proche du zéro à charge et pouvons aussi obtenir une aide d'urgence en cas de panne de chauffage par exemple.

Lorsque des jeunes reprennent une exploitation agricole dont l'habitat est à vendre, ils sont directement concernés par le montant de l'investissement et les travaux à réaliser souvent nécessaires.

Sans logement décent, sans chauffage il est difficile de travailler, de s'intégrer, d'exploiter sa ferme et d'élever sa famille. Toute situation de mal logement, d'inconfort, impacte le quotidien des agriculteurs et leurs familles.

Le mal logement fait entièrement partie de l'accompagnement. Si antérieurement nous n'osions pas aborder le sujet, depuis notre partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons Bâtitseurs et le Fond de dotation Kernaë, nous avons intégré cette problématique dans toutes les situations accompagnées, et mis en place une commission logement pilotée par Morgane Guénegues et composée de deux bénévoles de chaque département. Cette commission est chargée d'une veille de toutes les aides qui existent dans chaque département (prime rénove, précarité énergétique...) et aussi d'intervenir chez les personnes accompagnées.

Ainsi en 2023, 87 situations accompagnées sont concernées par cette problématique.

Nous avons identifié 4 types de situations pour lesquelles des actions sont engagées.

Amélioration du logement : les travaux nécessaires sont de dimension variable, précarité énergétique, petites réparations électriques, remplacement d'un moyen de chauffage, d'un chauffe-eau... (17 situations).

Insalubrité : les démarches engagées sont des remises en état, des travaux importants. Ces situations sont complexes et nécessitent un accompagnement long (9 situations).

Maintien dans le logement : c'est une problématique en forte augmentation et la plus fréquente en 2023. Elle est engendrée par des situations financières dégradées qui peuvent entraîner la vente de la maison. Les démarches sont juridiques et économiques (48 situations).

Repérage d'une problématique de logement : le problème est repéré par les accompagnements mais pas encore abordé compte-tenu des étapes préalables à mettre en place dans l'accompagnement (13 situations).

Le « mal logement » concerne toutes les catégories sociales. La FAP dénonce chaque année les difficultés de la population. Dans son rapport de janvier 2023, elle estime pour la France à 4.1 millions de personnes qui souffrent de mal logement. Parmi les 1 098.000 personnes privées de logement, on compte 330 000 sans domicile.

Dans son dernier rapport l'ONG Oxfam* a relevé qu'en seulement 20 ans le prix des biens immobiliers a augmenté 4 fois plus que le revenu brut des Français.

Les citoyens les plus impactés sont les citoyennes en famille monoparentale et toutes les minorités. Dans certaines régions la pression est si forte que les agences immobilières considèrent que 25% des dossiers de demande de location sont quelque peu arrangés voire falsifiés.

Les causes sont diverses : le manque de logements sociaux à prix modérés, la concurrence des locations courte durée, le plafonnement des loyers qui tarde à se mettre en place...

Souhaitons pour 2024 que l'Etat prenne des mesures fortes, une reprise en main de la politique du logement et que les territoires ruraux ne soient pas oubliés. Il en va de la dignité de chacun.

*Oxfam : Oxford Committee for Relief Famine. (Organisation Internationale de Développement contre la pauvreté)

Problème de chauffage —

Témoignage recueilli par Yves Corbeau — SP 35

« **L**orsque Solidarité Paysans m'a proposé l'aide d'urgence pour le financement d'achat de bois de chauffage, je n'ai pas hésité en pensant que je n'y aurais probablement pas droit... Il a fallu que je justifie de mes ressources et que je trouve un fournisseur qui me fasse un devis, j'en ai trouvé un mais qui ne faisait pas de devis, j'ai donc dû payer la facture et ensuite transmis celle-ci à solidarité paysans acquittée, la suite n'a été qu'une formalité puisque quelques jours après j'ai reçu un virement du montant de la facture. Cette aide a changé mon hiver, je ne sais pas comment je me serais chauffé sans elle, elle m'a surtout permis de me concentrer sur la résolution de mes problèmes sans être inquiet d'avoir froid. »